

Département : TARN
Arrondissement : ALBI
Canton : VIGNOBLES ET BASTIDES
Commune : ROQUEMAURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE

ARRÊTÉ 11/2026

**CONCERNANT LE REPAS DES CHASSEURS DE L'UNION DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DE
ROQUEMAURE ET DES ENVIRONS**

Le Maire de la commune de Roquemaure ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1 ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande du Président de l'association Union des Chasseurs et Propriétaires de Roquemaure et des Environs ;
Considérant qu'il appartient au maire, en vertu de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de veiller au respect de la tranquillité publique en élaborant des mesures appropriées.
Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements de sport et de loisirs mis à la disposition du public.

ARRÊTE

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la manifestation « Repas des chasseurs » du samedi 06 Juin 2026 sur la place de l'Eglise et de réglementer la circulation et le stationnement durant cette manifestation.

Article 1

En raison de la manifestation « Repas des chasseurs » et des installations à mettre en place, le stationnement sur la place de l'Eglise sera interdit du samedi 06 Juin à 08 heures au dimanche 07 Juin 2026 à 12 heures.

Article 2

La circulation sur la place de l'Eglise sera interdite du samedi 06 Juin à 08 heures au dimanche 06 Juin 2026 à 12 heures. Une déviation par la route de Bardazou et traverse des Collines sera mise en place par les organisateurs.

Article 3

L'utilisation du City Stade sera interdite du samedi 06 Juin à 08 heures au dimanche 07 Juin 2026 à 12 heures à l'occasion d'un feu d'artifice.

Article 4

Le Maire et le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Rabastens sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Copie de cet arrêté est transmis à la gendarmerie de Rabastens.

Fait à Roquemaure, le **21 Mai 2026**
Certifié exécutoire.
Publié ou notifié le

21 MAI 2026



Le Maire,

Hervé JEANJACQUES